

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 novembre 2012

2012 DDEEES 160 G Subvention avec convention avec l'Institut de physique du globe de Paris (IPGP) destinée à financer la réhabilitation du pavillon Curie au sein de l'ilot Cuvier (5e).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose l'attribution d'une subvention à l'Institut de physique du globe de Paris (5^e) ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement de cent vingt-cinq mille euros (125.000 €) est attribuée à l'Institut de physique du globe de Paris (IPGP) sis 1, rue de Jussieu (Paris 5^e).

Article 2 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer la convention correspondante ci-jointe.

Article 3 : Cette somme sera imputée à la rubrique 23, chapitre 20, article 20418, APDF 04307, du budget d'investissement de Département de Paris de l'année 2012.